



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 12 JUL. 2011

Note

à

Monsieur le Vice-Président du conseil général
de l'environnement et du développement
durable

Nos réf. : SG06595

Affaire suivie par : Edmond GRASZK
Edmond.graszki@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 61 53 - Fax : 01 40 81 61 54

Objet : Situation du corps des attachés d'administration du ministère de l'équipement dans un
contexte d'évolutions de leur statut et de leurs métiers.

Le corps des « attachés d'administration du ministère de l'équipement », issu en 2006 de la fusion des corps « d'attachés d'administration centrale » et « des personnels administratifs supérieurs des services déconcentrés » du ministère de l'équipement, est un corps jeune. Il se caractérise par la diversité des fonctions tenues par ses membres, qui sont en charge de missions ou de projets variés contribuant à la définition et à la mise en œuvre de nos politiques publiques. Il joue ainsi un rôle allant au delà des fonctions de support qui sont souvent réservées aux attachés dans les autres ministères. Il est néanmoins confronté aujourd'hui à plusieurs défis qui pourraient mettre en cause cet apport.

En premier lieu, le corps se distingue depuis sa création par l'augmentation rapide du nombre d'agents promus au deuxième niveau de grade : les 563 nouveaux attachés principaux nommés depuis 2007 représentant près de 60% de l'effectif total de ce grade. L'examen professionnel permet l'accès au principalat à tout âge, avec des perspectives différentes pour les plus jeunes promus (dès l'âge de 30 ans) ou les plus expérimentés dès lors que réussir l'examen professionnel d'attaché principal au delà de 50 ans n'est plus exceptionnel. Il conduit à recruter au second niveau sur des bases plus académiques que de parcours professionnel, et sa prédominance notable sur la promotion au tableau d'avancement peut conduire à des écarts entre les attentes des agents et les postes proposés.

Dans la même période, la réorganisation des services de l'État, en services déconcentrés et en administrations centrales semble provoquer une réduction des postes de débouché pour les agents au deuxième niveau du corps, tout en créant de nouveaux métiers et emplois dans des secteurs porteurs comme le développement durable, les risques technologiques et naturels, l'énergie, la climatologie ou la préservation de la biodiversité.

Ces modifications structurelles du corps et des services, ainsi que les transformations induites par la RGPP, impactent les parcours professionnels traditionnels des attachés fondés sur la diversité des métiers et des postes dans une logique de connaissance des différentes politiques publiques du ministère. En outre, les règles et les pratiques qui encadrent les parcours sont bousculées depuis deux ans sous l'influence de l'évolution profonde de nos politiques publiques et du brassage culturel généré par les fusions de services appartenant à plusieurs départements ministériels (agriculture, industrie, écologie, équipement, affaires sociales).

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Les schémas de carrières possibles dans l'ancien périmètre du ministère de l'équipement, sont de moins en moins aisés à poursuivre aujourd'hui, en raison d'une plus forte concurrence entre les filières et les corps de l'administration de l'État, que notre modèle de fongibilité des postes ne peut à lui seul réguler. La mise en place de la prime de fonctions et de résultats introduit un facteur nouveau dans la perception des parcours et la hiérarchisation des postes. Les parcours professionnels valorisés en administration centrale restent réservés à une frange réduite d'agents, du fait de l'étroitesse des possibilités d'évolution vers des carrières à plus haut niveau.

Parallèlement, la direction des ressources humaine souhaiterait l'adhésion du corps en 2012, au futur décret portant statut particulier d'un corps interministériel des attachés d'administration de l'État attendu pour fin 2011, compte tenu des avancées statutaires qu'il apporte aux agents, et aux simplifications de gestion dont il devrait être porteur. Le futur statut prévoit un troisième niveau de grade correspondant au grade à un accès fonctionnel (GRAF) dont l'accès sera réservé aux attachés principaux ayant suivi des parcours professionnels valorisés et lisibles, soit par voie de détachement sur l'emploi de conseiller de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD), soit sur des fonctions analogues.

Dans ce contexte, j'ai décidé d'engager une réflexion sur les orientations stratégiques et les nouveaux parcours professionnels susceptibles d'être proposés aux attachés, en amont de laquelle je souhaite que la direction des ressources humaines bénéficie de votre appui.

La démarche que je vous demande de conduire comportera un bilan des attentes des employeurs du ministère vis à vis du corps des attachés, qui s'appuiera sur une enquête auprès des services, en y intégrant la variété de leurs origines. Elle s'intéressera tant au cœur de métier des attachés, portant sur les besoins administratifs et juridiques du ministère, qu'aux ouvertures vers d'autres métiers qui constituent la particularité de notre gestion ministérielle.

Elle cherchera à préciser les points forts et les points faibles du corps et à mesurer l'adéquation de nos modes de gestion actuels au regard de ces attentes. Elle s'interrogera par exemple sur la qualification des postes ouverts aux attachés et attachés principaux, en particulier au moment du changement de grade, sur l'intérêt de la fongibilité des listes de postes des corps d'encadrement, sur l'impact de la PFR sur les choix de poste, sur la nécessité ou non de mobilité en cas de promotion au principalat et le lien éventuel avec le mode de promotion, sur le besoin de développer des filières de spécialité ou d'expertise sur les métiers administratifs, tels que les ressources humaines, les affaires juridiques ou la gestion, etc.

Dans la perspective du corps interministériel, elle mesurera les écarts entre les possibilités ouvertes aux attachés et leurs modes de gestion dans notre ministère, et les pratiques en interministériel : doctrine de la direction générale de la fonction publique, et position des autres ministères, notamment ceux chargés de l'agriculture, de l'Intérieur et des affaires sociales, dont les attachés côtoient les nôtres dans les services départementaux de l'État.

Elle identifiera les risques des évolutions en cours pour l'attractivité du ministère vis à vis des jeunes attachés, et pour la possibilité de valoriser les compétences des attachés dans une logique de parcours de qualité, ouverts dans leur champ d'activité, et, pour les plus ambitieux, conduisant vers les postes de direction.

Je souhaite pouvoir disposer du résultat de cette démarche pour la fin de l'année 2011, et je recevrai bien sûr avec le plus grand intérêt toutes propositions d'adaptation que vous estimerez de nature à permettre une évolution adéquate de la position des attachés d'administration du ministère de l'équipement, en phase avec les évolutions actuelles des services et de leur missions.

Le Secrétaire général

Jean-François MONTEILS